



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 21 NOVEMBRE 2023 À 19 H**

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 et des séances extraordinaires du 6 novembre 2023
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 28 septembre 2023, 5, 12, 19 et 26 octobre 2023 ainsi que les 2 et 9 novembre 2023.

2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption du Règlement 0280-155 amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé
 - *Amendement au règlement*
 - *Annexe 1, Article 8 « Panneau d'arrêt »*
 - *Annexe 6, Article 25 « Interdiction de se stationner sur certains chemins publics »*
 - *Annexe 7, Article 28 « Interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures »*
 - *Annexe 11, Article 34 « Stationnement à durée déterminée »*
 - *Annexe 18, Article 62 « Interdiction d'immobilisation »*
 - *Annexe 20, Article 67 « Octroi du droit exclusif de stationner à certains groupes »*
 - *Annexe 26, Article 88 « Voies cyclables »*
- 2.2 Adoption du Règlement 0938-002 amendant le règlement 0938-000 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard de la Salette, entre les rues Lamontagne et des Lacs et sur la rue des Lacs, entre le boulevard de la Salette et la rue Crevier (VP-2018-28) ainsi qu'un emprunt de 10 400 000,00 \$
 - *Amendement au règlement*
 - *L'annexe « 3.1 » du règlement 0938-000 intitulée « Lots avec branchement d'aqueduc de 19 mm ou 25 mm de diamètre » en date du 6 juillet 2022 est remplacé par l'annexe 3.1 « Lots avec branchement d'aqueduc de 19 mm ou 25 mm de diamètre » en date du 21 septembre 2023*
- 2.3 Adoption du Règlement amendant le règlement 0743-000 décrétant l'identification des dix (10) personnages historiques, d'un évènement historique et d'un lieu historique – PR - 0743-001
 - *Amendement au règlement*
 - *Visé à identifier les funérailles du curé Antoine Labelle, qui se sont déroulées à Saint-Jérôme le 8 janvier 1891, comme évènement historique*

- 2.4 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé – PR-0280-157
- Amendement au règlement
 - Annexe 1, Article 8 « Panneau d'arrêt »
 - Annexe 4, Article 22 « Interdiction d'effectuer des demi-tours »
 - Annexe 6, Article 25 « Interdiction de se stationner sur certains chemins publics »
 - Annexe 7, Article 28 « Interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures »
 - Annexe 11, Article 34 « Stationnement à durée déterminée »
 - Annexe 13, Article 38 « Stationnements pour handicapés sur les terrains de centres commerciaux et autres terrains où le public est autorisé à circuler »
 - Annexe 18, Article 62 « Interdiction d'immobilisation »
 - Annexe 24, Article 86 « Passages pour piétons »
 - Annexe 26, Article 88 « Voies cyclables »
- 2.5 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0448-000 concernant le Marché public et abrogeant le règlement no. C-2207 - PR-0448-004
- Amendement au règlement
 - Article 1 – Définition
 - Article 9 - Abolition
 - Article 10 – Interdiction de cuire sauf autorisation
 - Article 12 – Coûts de location
 - Article 15 – Demande de réservation
- 2.6 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux de prolongement réhabilitation et sécurisation du réseau cyclable ainsi qu'un emprunt de 350 000 \$ - PR-0984-000
- Nouveau règlement
 - Emprunt 350 000 \$
 - Termes 10 ans
 - 100 % à l'ensemble
 - Districts : Tous
- 2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux de sécurisation des abords d'écoles ainsi qu'un emprunt de 1 500 000 \$ - PR-0985-000
- Nouveau règlement
 - Emprunt 1 500 000 \$
 - Termes 10 ans
 - 100 % à l'ensemble
 - Districts : Tous
- 2.8 Adoption du Règlement ayant pour objet d'attribuer une vocation industrielle à certains immeubles qu'elle détient à d'autres fins et auxquels s'appliquera dorénavant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C. I-0.1) - PR-0982-000
- Nouveau règlement
 - Permettre à la Ville de se prévaloir des dispositions de la Loi pour certains immeubles acquis autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt
 - Districts : Tous
- 2.9 Adoption du Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé - PR-0280-156
- Amendement au règlement
 - Modification de l'annexe 16, Articles 45, 46, 47, 48, 49, 51, 63 « Stationnements municipaux »
 - Modification de l'annexe 17, Article 57 « Permis de stationnement »
 - Ajouter le stationnement adjacent à la Cathédrale comme stationnement municipal à notre réglementation
 - District : 6
- 2.10 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0209-000 concernant les nuisances de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé, afin de ne pas assujettir les souffleurs à neige à la norme interdisant l'utilisation de certains appareils électriques ou à essence avant 8 h et après 21 h du lundi au samedi et avant 8 h et après 16 h le dimanche - PR-0209-012
- Amendement au règlement

- *Modification de l'article 20 du règlement concernant les nuisances 0209-000, afin de ne pas assujettir les souffleurs à neige à la disposition réglementaire interdisant l'utilisation de certains appareils électriques ou à essence avant 8 h et après 21 h du lundi au samedi et avant 8 h et après 16 h le dimanche*

2.11 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement amendant le règlement 0898-000 décrétant des travaux de pavage, trottoirs, bordures, piste cyclable et éclairage sur le boulevard de la Salette jusqu'à la rue Lamontagne – Travaux de 2^e étape et acquisition d'une servitude sur le lot 5 393 699 du cadastre du Québec (VP-2020-4), ainsi qu'un emprunt de 1 226 500 \$ - PR-0898-002

- *Amendement au règlement*
- *Modification de l'objet du règlement « Travaux de pavage, trottoirs, bordures, piste cyclable et éclairage sur le boulevard de La Salette jusqu'à la rue Lamontagne – Travaux de 2e étape et acquisition d'une servitude sur le lot 5 393 699 du cadastre du Québec (VP 2020-4) »*
- *Modification de l'annexe 1 « Répartition du règlement d'emprunt » par l'annexe 1.1 « Répartition du règlement d'emprunt », en remplaçant l'annexe 1 « Devis estimatif » par l'annexe 1.2 « Devis estimatif » et en remplaçant l'annexe 2 « Lots visés par le règlement d'emprunt » en date du 2019-10-21 par l'annexe 2 « Lots visés par le règlement d'emprunt » en date du 2023-09-28*
- *Montant de 1 226 500\$*
- *Terme : 20 ans*
- *49,8 % à l'ensemble et 50,2 % remboursé à même une taxe spéciale appliquée selon la superficie des propriétés desservies par ces travaux*

2.12 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0812-000 concernant le régime de retraite en faveur des employés du Service de police de la Ville de Saint-Jérôme, tel que déjà amendé - PR-0812-004

- *Amendement au règlement*
- *Modification de l'annexe A « Indexations ponctuelles accordées en vertu de la réserve de restructuration et des excédents d'actifs du régime »*

3.- **ZONAGE**

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 7 novembre 2023

- *5 certificats*

3.2 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-524

- *Amendement au règlement*
- *Afin d'agrandir la zone H-116 à même une partie de la zone H-55 et de créer la zone H-55.2 à même une partie de la zone H-55*
- *Assemblée publique : 7 novembre 2023*
- *District : 12*

3.3 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-523

- *Amendement au règlement*
- *Afin d'augmenter la hauteur maximale permise à 7 étages, d'autoriser les classes d'usages « Multifamiliale (H-5) », « Commerce de détail et de services de proximité (C-1) », « Commerce de détail général (C-2), des usages de la classe d'usages « Commerce d'hébergement et de restauration (C-4) » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone P-2214*
- *Assemblée publique : 7 novembre 2023*
- *District : 5*

3.4 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé - PR 0309-522

- *Amendement au règlement*
- *Afin d'augmenter la hauteur maximale permise à 12 étages, d'autoriser pour des bâtiments à usages mixtes les classes d'usages « Commerce de détail et de services de proximité (C-1) », « Commerce de détail général (C-2) », des usages de la classe d'usages « Commerce d'hébergement et de restauration (C-4) » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone H-2232*
- *Assemblée publique : 7 novembre 2023*
- *District : 5*

3.5 Adoption d'un projet de résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 – PPCMOI-2023-20103 – 710 rue de Martigny Ouest (lot 4 669 611 du cadastre du Québec)

- PPCMOI visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment mixte isolé incluant une industrie de produits pharmaceutiques de classe d'usages « Industrie légère (I-1) » avec un bureau « Service professionnel et spécialisé (C-3) », un comptoir de vente « Commerce de gros (C-9) » ainsi qu'un espace vacant pouvant accueillir des classes d'usages commerciales (C-8, C-9 et C-10) sur le lot 4 669 611 du cadastre du Québec, situé au 710, rue de Martigny Ouest.
- Assemblée publique : 5 décembre 2023
- District : 10

3.6 Dérogation mineure no DM-2023-20129 - 125, Terrasse Locas – Lot 4 035 131 du cadastre du Québec

- La construction accessoire projetée – abri d'auto – empiète de 1,05 mètre dans la marge avant secondaire, réduisant la marge avant secondaire à 4,95 mètres, alors que la marge avant secondaire prescrite est de six (6) mètres
- District : 2

3.7 Dérogation mineure no DM-2023-20116 - Rue Saint-Camille – Lots 3 242 093, 3 242 082, 3 242 087 et 3 242 088 du cadastre du Québec

- Largeur du lot projeté soit de 57,05 mètres, alors que la largeur minimale prescrite à l'article 44 du règlement de lotissement est de 85 mètres pour un terrain en bordure de la rue Saint-Camille
- La superficie du lot projeté soit de 7 729,8 mètres carrés, alors que la superficie minimale prescrite à l'article 44 du règlement de lotissement est de 8 500 mètres carrés pour un terrain en bordure de la rue Saint-Camille
- District : 12

3.8 Dérogation mineure no DM-2023-20128 - 1142, rue Trudeau – Lot 2 233 833 du cadastre du Québec

- Le maintien du garage isolé, situé à une distance de 0,95 mètre de la limite latérale droite du terrain et à une distance de 0,56 mètre de la limite arrière, alors qu'il doit être situé à une distance de 1 mètre d'une limite de terrain
- District : 12

3.9 Dérogation mineure no DM-2023-20131 - 671, rue de Martigny Ouest – Lot 6 489 772 du cadastre du Québec

- Le bâtiment accessoire – entrepôt – ait une hauteur de 7,5 mètres, alors que la hauteur maximale prescrite est de 6 mètres;
- Le revêtement extérieur soit de la brique collée, alors que seule la brique avec mortier, la pierre et le béton sont autorisés
- District : 10

3.10 Dérogation mineure no DM-2023-20104 - 59, rue Brière – Lot 2 140 687 du cadastre du Québec

- Les nouveaux lots créés ne respectent pas les dispositions de la grille des usages et normes concernant la superficie, aux marges et à la profondeur des lots, alors que l'article 38 du règlement de lotissement exige le respect des dispositions de la grille des usages et normes
- Les cases de stationnement en cour avant soient localisées à 0,3 mètre de la ligne d'emprise de rue, alors qu'elles doivent être localisées au-delà d'un (1) mètre de la ligne d'emprise de rue
- La hauteur du bâtiment, mesurée au mur avant, soit de trois (3) étages, alors que la hauteur maximale en étage autorisée est de 2
- Le pourcentage de maçonnerie soit de 31 % au lieu de 50 %, tel qu'exigé
- Les contenants pour matières résiduelles, et les sections de clôture opaque qui les camouflent soient localisés en cour avant, alors qu'ils sont autorisés en marge et cour arrière, ainsi qu'en marges et cours latérales
- District : 9

3.11 Dérogation mineure no DM-2023-20130 – 401 - 411, rue Lamontagne – Lot 6 001 755 du cadastre du Québec

- Une enseigne communautaire soit en structure rattachée, alors que l'on prévoit uniquement des enseignes communautaires en structure détachée
- District : 10

4.- **DEMANDE DE PERMIS – PIIA - DÉMOLITION**

4.1 Demande de permis dans le cadre de plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA 2023-20135)

- L'installation d'une enseigne rattachée pour le commerce « Randolph pub ludique »

5.- **PAIEMENTS DIVERS**

5.1 Dépôt – Liste des contrats octroyés par le comité exécutif et liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Octobre 2023

- 5.2 Rapport sur la délégation de pouvoir – Liste des commandes et variations budgétaires – Octobre 2023
- 5.3 Dépôt – Rapport sur la délégation de pouvoir - Liste de consommation des produits en inventaire – Octobre 2023
- 5.4 Approbation des projets financés par fonds de roulement – Année 2024
- 5.5 Approbation des projets d'investissements financés par paiements comptants – Année 2024
- 5.6 Autorisation de verser la contribution de la Ville à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jérôme – Budget révisé 2023
- Au montant de 10 430 \$
- 5.7 Dépense et terme de remboursement – Règlement d'emprunt 0954-000 – Expropriation d'une partie du lot 5 476 018 du cadastre du Québec- Immeubles du Bien-être inc. – Affaires juridiques : J 2023-012
- Au montant de 108 125 \$ + les taxes si applicables + honoraires professionnels
 - Terme : 20 ans
 - 100% à l'ensemble

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Adjudication de contrat – Achat de pneus neufs, rechapés et remoulés pour la période 2023-2024 et potentiellement 2024-2025 / 2025-2026 (2022-BS-167)
- Soumissionnaires retenus « Bridgestone Canada Inc., Pneu Continental Tire Inc. Goodyear Canada Inc., et Michelin Amérique du nord (Canada) Inc. », pour un montant total maximal de 385 094,72\$ (taxes et contingences incluses)
- 6.2 Adjudication de mandat - Services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de la nouvelle caserne ouest du Service de la sécurité incendie, incluant une nouvelle centrale de répartition des appels d'urgence 911 (Projet BA 2022-94, contrat no. 2022-94,1 ARCH, règlement 0973-000)
- Soumissionnaire retenu « Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 390 915,00 \$ (taxes et contingences incluses)
 - Autorisation de débiter l'étage de surveillance des travaux
- 6.3 Option de prolongation de contrat - Experts en sinistres pour des réclamations en dommages – Année 2024 - 2019-HP-011 –
- Prolongation du contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 auprès de « Authentik » pour un montant total de 108 335,19\$ taxes incluses; ce qui porte la valeur du contrat à 513 455,57 \$ taxes incluses, plus l'IPC applicable

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Programmation des travaux no.3 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)
- Engagement de la Ville à respecter les modalités du Guide afin de recevoir la contribution gouvernementale
- 7.2 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- Marc Bourcier
 - Stéphane Joyal
 - Michel Gagnon
 - André Marion
 - Jacques Bouchard
 - Jean Junior Désormeaux
 - Mario Fauteux
- 7.3 Addenda à la promesse d'achat d'immeuble – Lot 6 558 927 du cadastre du Québec – Gestion Stéphane Juteau Inc.
- Autorisation de la prolongation de délai de la promesse d'achat moyennant l'ajout de 100 000 \$ au dépôt initial de la promesse d'achat

- 7.4 Entente relative à l'initiative tarifaire pour la Ville de Saint-Jérôme – Accès gratuit aux services de transport collectif locaux pour les aînés résidents de Saint-Jérôme et accès gratuit aux services de transport adapté pour tous les usagers
➤ *Entente avec l'Autorité régionale du transport métropolitain*
- 7.5 Dépôt du tableau des états comparatifs des revenus et des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
- 7.6 Entente intermunicipale relative à la desserte des secteurs de la rue du Boisé, de la rue Cadillac, de la route 117, de la 22e rue et de la route 158, situés sur le territoire de la Ville de Mirabel, par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Jérôme
- 7.7 Modification à la résolution CM-15272/22-06-21 - Nomination d'un membre observateur au conseil d'administration de l'institut du véhicule innovant (IVI)
➤ *Nomination de madame Lyne Constantineau à titre de membre suppléant en cas d'empêchement de madame Martine Éthier*
- 7.8 Dépôt par la greffière du procès-verbal de correction daté du 14 novembre 2023
- 7.9 Projet « Cascades » - Acceptation de la cessibilité des terrains - Travaux de 1^{re} et de 2^e étapes sur le chemin Rolland et à son intersection avec le boulevard Jean-Baptiste-Rolland (PR-2021 60) - Clause 11 du protocole d'entente avec le promoteur « 9342-2715 Québec Inc. »
➤ *Cession des lots 4 759 017 et 4 805 539 du cadastre du Québec (l'emprise de rue) et du lot 6 533 560 (remplacé par le lot 6 577 715) du cadastre du Québec de la compagnie à numéro « 9342-2715 Québec Inc. » à la compagnie à numéro « 9477-9600 Québec Inc. », toutes deux représentées par le même actionnaire*
- 7.10 Adoption et diffusion d'une Politique sur la gouvernance de la protection des renseignements personnels
➤ *Obligation de la Ville suite à l'adoption de la Loi 25*
- 7.11 Adoption et diffusion d'une Politique de confidentialité sur les renseignements personnels
➤ *Obligation de la Ville suite à l'adoption de la Loi 25*
- 7.12 Modification à la résolution CM-15473/22-09-20 – Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
➤ *Mise à jour des membres et de la fréquence des rencontres*
- 7.13 Adoption de la Politique environnementale et du Plan d'action environnemental de la Ville de Saint-Jérôme 2024-2026
- 7.14 Donation des lots 3 241 227 (1016, boulevard de la Salette) et 3 241 170 (stationnement) du cadastre du Québec – La Fabrique de la paroisse de Saint-Jérôme - Dépense et terme de remboursement – Règlement 0954-000
➤ *100 000 \$ pour financer les frais afférents à la transaction*
➤ *Terme 20 ans*
➤ *100 % ensemble*
- 7.15 Protocole d'entente relatif au stationnement adjacent à la Cathédrale – Lots 2 141 683, 3 672 141 et une partie du lot 3 519 475 du cadastre du Québec – L'Évêque catholique romain de Saint-Jérôme - Mont-Laurier
- 7.16 Protocole d'échange de terrains – Partie du lot 2 662 540 du cadastre du Québec en échange des lots 3 239 334, 3 694 390 et 2 662 531 du cadastre du Québec – Avec Les Placements Roland Godard Inc. et Société Corporation G (S.E.N.C.) – Dépense et terme de remboursement – Règlement 0954-000
➤ *510 000 \$ pour le solde d'acquisition, les taxes et les frais afférents à la transaction*
➤ *Terme 20 ans*
➤ *100 % à l'ensemble*
- 7.17 Acquisition d'une partie des lots 4 269 511 et 4 269 513 du cadastre du Québec – Société Corporation G – Dépense et terme de remboursement – Règlement 0954-000
➤ *55 000 pour le coût d'acquisition, les taxes les frais de transaction afférents.*
➤ *Terme 20 ans*

- 100% à l'ensemble

7.18 Transaction et quittance – Acquisition du lot 2 141 539 du cadastre du Québec - John Lechter c. Ville de Saint-Jérôme et MRC de la Rivière-du-Nord – Cour supérieure n° 700-17-014615-172 et 700-17-016347-196 – Tribunal administratif du Québec n° SAI-M-250180-1607 – Affaires juridiques n° J-2017-015, J-2019-010 et J-2019-060 – Dépense et terme de remboursement – Règlement 0954-000

- 1 800 000 \$ pour le coût d'acquisition, les taxes, les honoraires professionnel et frais afférents à la transaction
- Terme 20 ans
- 100 % à l'ensemble

8.- RESSOURCES HUMAINES

8.1 CNESST – Choix et limite par lésion – Année 2024

8.2 Dépôt – Nomination des membres du comité exécutif

8.3 Nomination – Maire suppléant

8.4 Remplacement et nomination – Régie Intermunicipale du Parc Régional de la Rivière-du-Nord

8.5 Appui à la conseillère municipale Nathalie Lasalle

8.6 Entente concernant la modification de la date facultative de retraite du nouveau volet du régime de retraite en faveur des employés de la Ville de Saint-Jérôme – Groupe des pompiers

8.7 Entente concernant la modification de la date facultative de retraite et la prestation de raccordement pour les années de service à compter du 1er janvier 2023 du régime de retraite en faveur des employés de la Ville de Saint-Jérôme – Groupe des cols bleus

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE

9.1 Public – Seconde période de questions

9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 12 décembre 2023